



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la commune de Prignac et Marcamps – Département de la Gironde**  
**Séance du 8 juillet 2025 à 19h00**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le mardi 8 juillet 2025 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Laury Lefèvre, Maire.

Date de convocation : 4 juillet 2025

**Délibération n° 202557: Autorisation de la vente d'une maison appartenant à la commune –  
Fixation du prix de vente**  
**ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°202312203 du 20 décembre 2023**

**Présents : 12**

Laury Lefèvre, Corine Levreaud, Claude Migner, Myriam Robitaillié, Elisabeth Bonachera, Patricia Lauriol, Cyril Grisvard, Guillaume Védrenne, Fabrice Aragon, Henri Pereira Ramos, Henri Such, Samantha Dorignac.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : 3**

Natacha Floury-Hybertie donne pouvoir à Samantha Dorignac

Isabelle Roberti donne pouvoir à Henri Pereira Ramos

Hughes Floury donne pouvoir à Guillaume Védrenne

**Absent(s) excusé(s) : 0**

**Absent(s) : 0**

Secrétaire de séance : Mme Myriam Robitaillié.

**Vu** les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

**Considérant** que la commune possède un bien immobilier situé à 75 avenue des Côtes de Bourg à Prignac et Marcamps, identifié sous les références cadastrale parcelles C625 et C887, composé d'une surface habitable de 78 m<sup>2</sup>, d'un local commercial (ancienne agence postale) de 31 m<sup>2</sup> sur un terrain de 365 m<sup>2</sup>,

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de la commune de vendre cette maison et le local commercial afin de financer des projets d'intérêt public,

**Considérant** qu'une évaluation a été réalisée et que la fourchette de prix proposée pour la vente de ce bien immobilier se situe entre 125 000 € et 135 000 €,

**Considérant** que ce prix est jugé conforme à la valeur marchande du bien, conformément aux règles et procédures en vigueur,

M. le Maire rappelle la délibération n°202312203 votée le 20 décembre 2023 fixant le prix à 138 700.00 €.

M. le Maire fait le constat que la maison et le local commercial référencés parcelle n°C625 n'est toujours pas vendu.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

1. **Autoriser la vente** de la maison sise à 75 avenue des Côtes de Bourg, au prix compris entre 125 000 € et 135 000 €, sous réserve de la conformité avec l'évaluation réalisée par les services compétents.
2. **Autorise** M. le Maire à signer tous les actes administratifs, contrats, documents, et effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la vente.
3. **Faire procéder à la publicité de cette vente**, conformément aux dispositions légales en vigueur, et informer les citoyens de la commune de cette décision, le cas échéant, par un affichage public et/ou publication dans le bulletin municipal.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

Le Maire

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet 33000 Bordeaux) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Prignac et Marcamps,  
Le 8 juillet 2025

Secrétaire de séance,  
Myriam Robitaillié



Le Maire  
Laury Lefèvre

